

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ACTICCIA VIE N°2 ECHU

Code ISIN : (C) FR0011828177

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

GARANTI

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à ACTICCIA VIE N°2 ECHU, vous investissez dans des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...) et dans des instruments du marché monétaire (certificats de dépôts, billets de trésorerie, etc) , au travers de FONDS AV ECHUS FIA .

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans FONDS AV ECHUS FIA et, accessoirement en liquidités.

La performance de ACTICCIA VIE N°2 ECHU peut être inférieure à celle de FONDS AV ECHUS FIA en raison notamment de ses propres frais.

Par ailleurs, le fonds bénéficie quotidiennement, jusqu'à la valeur liquidative du 28 février 2023 incluse, de la garantie que chaque valeur liquidative sera au moins égale à la valeur liquidative du 29 août 2022.

L'objectif de gestion de votre fonds est similaire à celui du fonds maître.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître FONDS AV ECHUS FIA :

FONDS AV ECHUS FIA est un fonds technique dont la vocation est uniquement de recevoir les encours des produits et titres arrivant à échéance en attente de réinvestissement, sur des périodes spécifiques liées à leur arrivée à échéance.

Les encours en attente de réinvestissement sont alors gérés de manière discrétionnaire afin d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice €STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur un horizon de placement de 6 mois et après prise en compte des frais courants.

Aussi, en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître FONDS AV ECHUS FIA :

Pour y parvenir, l'équipe de gestion réalise notamment des prises et mises en pensions livrées, ou des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap), sur des paniers d'actions, d'obligations ou d'OPC dont la performance sera échangée contre une performance monétaire.

Il pourra également investir dans des paniers diversifiés d'obligations émises par des émetteurs privés ou publics de "bonne qualité", selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation S&P ou dans celle de Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's ou jugées équivalente selon la société de gestion.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Par ailleurs le fonds peut investir dans des instruments du marché monétaire en direct ou via des OPC.

Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

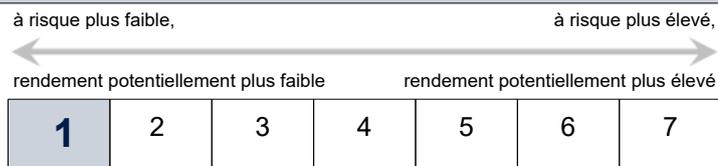
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour.

Profil de risque et de rendement



Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché monétaire euro sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les dispositions en matière de souscription/rachat de FONDS AV ECHUS FIA , dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de FONDS AV ECHUS FIA .

Le fonds bénéficie quotidiennement, jusqu'à la valeur liquidative du 28 février 2023 incluse, de la garantie que chaque valeur liquidative sera au moins égale à la valeur liquidative établie le 29 août 2022.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,15 % de l'actif net moyen*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

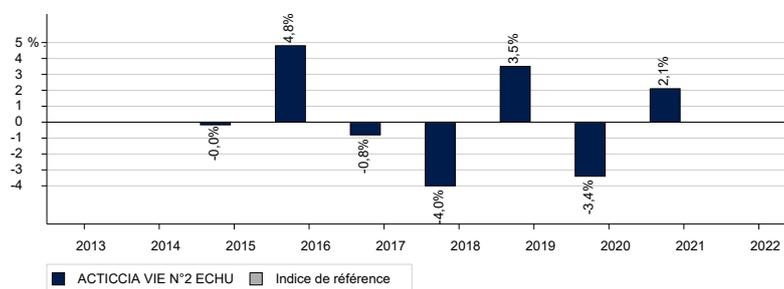


Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Le FCP a été créé le 24 avril 2014.

La devise de référence est l'euro (EUR).



A : A compter du 29/08/2022, le fonds devient nourricier

Les performances antérieures au 29 août 2022 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

A compter du 29 août 2022, le fonds devient nourricier.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.ca-sicavetfcp.fr.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier : Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.